|  |
| --- |
| ***COMMUNE DE PLUGUFFAN*** |

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

# Marché de maîtrise d’œuvre relatif à la réhabilitation d’une friche industrielle en centre bourg, Rue de Quimper, « Quartier du Vieux Moulin », « Karter ar Veilh Gozh »

**1 – MAITRE DE L'OUVRAGE**

Commune de PLUGUFFAN

rue de Quimper

29700 PLUGUFFAN

Tél. : 02 98 94 01 11

Mail : achats-financements@pluguffan.bzh

**2 – PROCEDURE DE PASSATION**

 MAPA-Marché à procédure adaptée passé en vertu de l’article 28 du Code des Marchés Publics

**3 – FORME DU MARCHE**

####  Marché de service

* Code CPV : **71000000-8**

####

**4 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

-Le délai global de paiement est de 30 jours.

-Modalités de financement: recettes d’investissement.

**5 – OBJET DU MARCHE**

La présente consultation concernela maîtrise d’œuvre relatif à la réhabilitation d’une friche industrielle en centre bourg, Rue de Quimper, « Quartier du Vieux Moulin », « Karter ar Veilh Gozh »

1. **lieu d'exécution**

 Code NUTS : FR 522, département du Finistère – Commune de PLUGUFFAN.

1. **caractéristiques principales**

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

**6 – DELAI D’EXECUTION**

 Selon les indications prévues dans l’acte d’engagement.

**7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

 90 jours, à compter de la date de réception des offres.

**8 – DEMANDE DOSSIER ET OFFRES**

1. demande du dossier par mail exclusivement à l’adresse suivante :

**Mail : achats-financements@pluguffan.bzh**

b) date limite de réception des offres : **le lundi 02 mai 2016 à 12h00**

c) adresse à laquelle devront être adressées les offres :

**Monsieur le Maire de PLUGUFFAN**

**Route de Quimper**

**29700 PLUGUFFAN**

Préciser sur l’enveloppe : Marché de travaux de marquage horizontal sur rues et voies communales.

NE PAS OUVRIR

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Madame Manon LOAEC

Par mail : achats-financements@pluguffan.bzh

La forme de transmission des candidatures et des offres choisie par la commune en application de l'article 56 du code des marchés publics est la remise sur support papier.

Les dossiers transmis sous forme électronique ne seront pas acceptés.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

**9 – RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS A JOINDRE AU DOSSIER**

**Pièces de la candidature :**

* Les formulaires de candidature DC1 et DC2 à joindre au dossier de consultation
* Attestation d’assurance

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l’entreprise tels que prévus à l’article 45 du Code des marchés publics :

* Références de moins de 5 ans pour des prestations similaires
* Composition de l’équipe

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique.

**Pièces de l’offre :**

Un projet de marché comprenant :

* L’acte d’engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
* Une grille de répartition en cas de groupement
* Une **note méthodologique** pour chaque étape de la mission. Ce document doit décrire la méthode de travail du candidat en s’appuyant notamment sur le fonctionnement interne de l’équipe, les échanges envisagés avec le maître d’ouvrage, le type de documents produits, un énoncé exhaustif de chaque étape de l’étude, un planning prévisionnel. **La motivation du candidat devra par ailleurs ressortir de cette note.**
* **Une analyse** du site et du programme permettant au maître d’ouvrage de juger le candidat sur la compréhension du projet et de ses enjeux.

Le dossier sera transmis au moyen d’un pli contenant les pièces de la candidature et de l’offre.

**10 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Sélection des candidatures : Les candidatures qui ne comportent pas tous les justificatifs demandés ou dont les moyens ou capacités techniques ou humains ou financiers, ou les références, apparaissent insuffisants ne seront pas admises. Toutefois, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces. Ce délai ne saurait être supérieur à huit jours.

Le candidat est informé du fait que, seront déclarés non-conformes, les plis :

* Arrivés postérieurement à la date et à l’heure limite de remise des plis
* Dont il est impossible d’identifier l’affaire à laquelle le pli est destiné
* Dont les documents de la candidature ou de l’offre, les attestations sur l’honneur et le cas échéant, le pouvoir donné au mandataire du groupement n’auront pas été signés.

**11 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

* Le prix : 50%
* Note méthodologique / motivation / Références similaires (analyse et compréhension du programme, méthode et organisation de l’équipe) : 50%

**12 – DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION**

### Le mardi 12 avril 2016